Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID: 059-215903691-20240412-20240412_8-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024

NOMBRE:

• de Conseillers en exercice 27

de présents 15

• de votants 25

L'an deux mil vingt quatre

Le douze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après

convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

CONVENTION RELATIVE A LA POSE D'UN RÉCEPTEUR DE TÉLÉ-RELÈVE SUR LE TOIT D'UN IMMEUBLE

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22/04/2024

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 29/03/2024

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G. COLLET C. DESROUSSEAUX JM. DELANNOY C. MERCIER H. DUMOULIN S. GLINEUR S. SPOTO B. MERESSE JC. REZIGA L. BLONDEAU C. GRAND A. MALABOEUF

Etaient excusés: C. RIFF B. LE MAIGNENT G. MONTAY A. DEVEMY H. LEDOUX MP. THUILLET L. PHILIPPE A. AIT BAHA V. PORQUET I. PLOUVIER F. COQUELET S. PIROTTE

Procurations respectives à : D. RAMEZ A. MALABOEUF S. SPOTO G. COLLET C. GRAND C. DESROUSSEAUX C. COLLET H. DUMOULIN JM. DELANNOY P. BAUDRIN

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans le cadre de la modernisation du système de relevé des compteurs d'eau, le syndicat des eaux du Valenciennois a confié à SUEZ Eau France, la mise au point et le déploiement d'un dispositif novateur de relevé automatisé des compteurs à distance. Le dispositif de relevé à distance retenu, désigné ciaprès par "télé-relève" est le suivant :

Il est fondé sur la lecture et la transmission automatique des index de consommation vers un système informatique centralisé. Il comporte en particulier :

- Des émetteurs placés directement sur les compteurs d'eau des clients souscripteurs, avec des temps d'émission très faibles (de l'ordre d'une seconde par jour). Ces émetteurs ne travaillent qu'en mode émission. La technologie choisie utilise une fréquence d'émission réservée aux systèmes de comptage (fréquence ERMES).
- Des récepteurs, reliés par câble à des antennes réceptrices qui doivent être installées en hauteur, sur les toits, et qui permettent de récolter les données transmises par les émetteurs de tous les compteurs d'eau des immeubles situés dans un rayon de cinq cents mètres environ. Ces informations sont ensuite transmises à un centre de traitement du Service des Eaux par le biais d'un téléphone portable intégré au récepteur.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID: 059-215903691-20240412-20240412_8-DE

Un second bâtiment de la commune a été sélectionné pour recevoir un s'agit de l'église Saint Géry.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention relative à la pose d'un récepteur de télé-relève dans le clocher de l'église Saint Géry.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait en séance les jour, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme, MAING, le 22/04/2024 La Direct_lice Générale des Services,

I. SERAF NI